

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle Larrezabal à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, le vendredi 13 février 2026 à dix heures et trente minutes, sur invitation en date du 05 février 2026, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 05 février 2026.

Etaient présents :

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde STEINTE MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OÇAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE, Pascal GUEÇAIMBURU ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN représenté par Jean-Christophe ARRAYET ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

Excusés ou Absents :

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Ont donné pouvoir :

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

Collège Territoire :

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Jean-Baptiste LABORDE
LAVIGNETTE

Secrétaire de séance : Mme. Solange DEMARCQ EGUIGUREN

ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2025
(soumis à délibération)

OJ N° 2 : Décisions du Bureau syndical **(information)**

OJ N° 3 : Vote du Compte Financier Unique 2025 **(soumis à délibération)**

OJ N° 4 : Affectation des résultats 2025 **(soumis à délibération)**

OJ N° 5 : Vote du Budget Primitif 2026 **(soumis à délibération)**

OJ N° 6 : Point d'avancement du marché de communication **(information)**

OJ N° 7 : Points divers

Propos introductifs :

Le Président ouvre la séance à 10h37, remercie la présence des élus en nombre ainsi que la participation de Madame Marie-Ange THEBAUD et des membres associés : ONF, CNPF, CDPB, Chambre d'Agriculture 64, EHLG, Fédération 64 des AFP/GP, SCoT Pays Basque Seignanx.

Le Vice-Président lit les procurations et les suppléances.

Le quorum est attesté par le Président.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Président propose de traiter le point n°2 après le point n°5, ce dernier n'étant pas soumis à délibération. Cette décision n'affecte pas l'ordre du jour tel que communiqué aux membres.

Le Comité syndical approuve cette modification de l'ordre de traitement des points.

OJ N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2025 (soumis à délibération)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2025

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 12 décembre 2025 ci annexé.

La délibération n° 2026_01 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 21 suffrages (149 voix)

Contre : 0 suffrage

Abstention : 0 suffrage

OJ N° 2 : Vote du Compte Financier Unique 2025 (soumis à délibération)

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional s'inscrit dans la procédure du CFU (Compte Financier Unique) qui remplace les comptes administratif et de gestion.

Le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Présentation synthétique du Compte Financier Unique 2025

Les principaux points à retenir sur le bilan 2025 sont les suivants :

↳ **Vie du Syndicat mixte de préfiguration**

○ Dépenses

Les dépenses s'articulent autour des points suivants :

- Fonctionnement et charges courantes pour un montant de 159 278,57 € : on y retrouve notamment les frais de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les mises à disposition de personnels des Commission Syndicale du Pays de Soule et de la Vallée d'Oztibarre ;
- Communication pour un montant de 3 256,09 € : on y retrouve notamment la prime donnée aux candidats non retenus pour le lot 2 ;
- Charte pour un montant de 33 267,34 € : on y retrouve notamment la prestation d'animation de la concertation effectuée par Aldudarak Bideo.

○ Recettes

- La participation des membres fondateurs pour un total de 258 900,00 € ;
- Une subvention exceptionnelle de l'Université de Georgie pour des actions en faveur de la jeunesse pour un montant de 10 103,00 € ;
- Un excédent de fonctionnement de 187 557,44 € qui fait office d'avance de trésorerie.

👉 Action de préfiguration « Montagne, Respect ! »

Les dépenses s'articulent autour des points suivants :

- Les ressources humaines pour l'animation de cette action qui s'élève à 48 779,83 € ;
- Le plan de communication pour un montant de 32 652,54 € avec notamment de la diffusion sur les radios, cinémas, affichages, presse papier, sac à pains, ... ;
- La médiation pour un montant de 5 676,00 € avec notamment de la prestation pour des journées de médiation ;
- La sensibilisation auprès des scolaires pour un montant de 5 510,00 € avec notamment de la prestation et du transport en bus sur des sorties programmées avec des centres aérés.

Discussion :

Marie-Ange THEBAUD : la subvention 2024 de la Région à percevoir en 2026 ?

Béatrice BISCACHIPY (Gestionnaire Syndicat PNR Montagne Basque) : le programme d'actions étant éligible jusqu'au 31 décembre 2025, la remontée de dépenses sera faite ce premier trimestre 2026.

DELIBERATION

Pour l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), le Comité syndical est placé sous la présidence du doyen de l'assemblée, Gabriel BELLEAU.

Le Président présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU :

INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	0,00 €	0,00 €
Réalisé	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Prévu	476 467,44 €	476 467,44 €
Réalisé	288 690,37 €	456 570,44 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

	REALISE EN 2025
Recettes de fonctionnement	456 570,44 €
Dépenses de fonctionnement	288 690,37 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	167 880,07 €

Le Président quitte la salle afin de procéder au vote.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes tels que présentés ci-dessus.

La délibération n° 2026_02 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 suffrages (139 voix)

Contre : 0 suffrage

Abstention : 0 suffrage

OJ N° 3 : Affectation des résultats 2025 (soumis à délibération)

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2025 ne concernait que la section de fonctionnement.

Après approbation du compte financier unique 2025 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, il convient d'affecter, à la clôture de l'exercice, les résultats de la section de fonctionnement.

Il ressort des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2025, un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2025	-19 687,37 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2024	187 567,44 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2025 à affecter	167 880,07 €

Résultat de la section d'investissement		Montants en €
1	Résultat de l'exercice 2025	0,00 €
2	Résultat de l'exercice antérieur reporté 2024	0,00 €
3 = 1+2	Résultat de clôture 2025 à affecter	0,00 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

AFFECTE au 002 « Résultat de fonctionnement reporté », 167 880,07 € en recettes de la section de fonctionnement.

La délibération n° 2026_03 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 21 suffrages (149 voix)

Contre : 0 suffrage

Abstention : 0 suffrage

OJ N° 4 : Vote du Budget Primitif 2026 (soumis à délibération)

En amont de ce Comité syndical, une note de synthèse détaillant la proposition de Budget primitif 2026 a été envoyée.

En lien avec la proposition de budget, le programme d'actions 2026 est présenté en page 10 de l'annexe OJ 1_Procès verbal CS du 13.02.2026_annexe.

Rubrique 1 - INFORMATION ET COMMUNICATION

Cette rubrique est en lien avec le travail réalisé par les deux prestataires : l'un sur la stratégie de communication (AVS) et le second sur l'univers graphique (CEO). Cela permettra d'être outillé pour mieux communiquer sur la Charte et le projet de PNR auprès des différents publics et impulser le territoire dans cette démarche tout au long de son avancée. Particulièrement en 2026, un travail d'information sera fait pour les nouveaux élus entrants.

Rubrique 2 - CHARTE

La Charte est un document prospectif à 15 ans. Suite au Comité syndical du 12/12/2025, le projet de Charte a été transmis à la région demandant son instruction et sa transmission au Préfet de Région. L'avancée de la procédure de classement va dépendre de la suite donnée par la région.

Il y a des étapes obligatoires ensuite pour 2026 :

- L'évaluation environnementale (EE). Quels impacts de la mise en œuvre de la Charte sur l'environnement ? C'est une étude obligatoire pour saisir l'Autorité environnementale (Ae) ;
- Poursuite du travail sur les actions opérationnelles de la Charte et leur croisement avec des actions portées par les membres fondateurs et autres structures existantes. Ce travail a débuté en 2025 et va se poursuivre 2026 notamment sur les actions des 3 premières années de PNR.

Discussion :

Fabien ESCALIERE (ONF) : Qu'est-ce que l'Evaluation Environnementale (EE) ?

Xabina ITURBURUA (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : le syndicat recrutera un bureau d'étude. Elle est constituée d'un état initial de l'environnement (EIE) et d'une étude des impacts de la mise en œuvre des actions inscrites dans la Charte sur l'environnement. Il existe déjà l'EE du SCoT Pays Basque Seignanx (et des PLUi), qui alimentera l'EIE du PNR. Nous le transmettrons au BE. Le calendrier de lancement de la consultation dépendra de la réponse de la Région sur le projet de Charte. L'Ae viendra sur le territoire aussi dans le cadre d'une visite organisée.

Rubriques 3 et 4 - INSTANCES ET ADMINISTRATIF

Pour les instances, le Comité et le Bureau syndical seraient installés courant mai 2026. Les calendriers sont en train d'être affinés. Une attention particulière sur ces dates sera donnée pour ne pas coïncider avec l'installation d'autres instances d'autres Syndicats mixtes (mobilités et SCoT).

Très important en 2026, il y aura un travail à conduire pour faire rentrer les communes dans le tour de table, tout comme la création du Conseil scientifique, l'implication des jeunes dans le projet PNR. Enfin, un travail sera mené avec le CDPB sur leur potentiel rôle de Conseil de développement du PNR.

Rubrique 5 - ACTION DE PREFIGURATION

L'objectif est de continuer à travailler avec le CD64, l'ADT, l'OTPB, les communes, etc. sur l'action Montagne Respect pour bien vivre cet espace. Cette action préfigure de la mission d'éducation à l'environnement du PNR. Montagne Respect se déploie notamment par de la médiation humaine en montagne, un programme scolaire test dans une des écoles.

Nathalie JAURY (*Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque*) complète en précisant que le travail mené sur le programme avec les scolaires est une demande de la Commission Montagne de la CAPB et qui a basculé au PNR. Le souhait est d'intégrer dès l'école cette notion de cohabitation, de connaissance du territoire par les enfants qui seront les utilisateurs de demain. Une rencontre est prévue début mars 2026 avec la conseillère pédagogique de l'inspection académique du secteur pour construire ce programme. L'idée recherchée est de proposer à certaines écoles de se déplacer en montagne, à la rencontre de berger mais pas que, pour donner à voir la vie en montagne.

Discussion :

Steffan MAURY (*CDPB*) : sur les animations dans les écoles, les enfants de l'intérieur vont à la mer, et ceux de la côte vont à l'intérieur. Quand on parle biodiversité, ou des autres activités, on voit vraiment que ça ne bouge pas trop.

Xabina ITURBURUA (*Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque*) : c'est l'enjeu d'avoir un programme partagé qui rentre dans le programme scolaire. Il existe plusieurs initiatives de médiation dans les écoles. Les Commissions Syndicales, les AFP notamment interviennent ponctuellement à la demande des écoles. Mais il est très difficile d'intervenir dans toutes les écoles (publiques, privées, immersives). L'enjeu est d'intégrer le programme scolaire pour toucher le plus grand nombre.

Andde SAINTE MARIE (*Région Nouvelle-Aquitaine*) : dans les PNR existants, il y a presque un mi-temps d'agent sur la formation, la sensibilisation, les activités auprès des scolaires. C'est un axe très important à venir pour ici aussi.

Battit LABORDE (*Président Syndicat PNR Montagne Basque*) : la difficulté c'est le transport, le coût est un vrai sujet.

Hervé DAMESTOY (*CAPB*) : il faut lancer la démarche, coordonner les enseignants et impulser ce travail à destination de tous les scolaires. Les enfants vont facilement au Puy de fou avec un coût de transport important, mais venir en montagne est plus difficile. Les enfants doivent avoir accès à la connaissance du territoire. C'est une question de priorité. Dans mon village, deux classes de primaire sont allées au Baigura. Il y avait une grande méconnaissance des choses basiques. C'est quoi la fougère ? Seulement trois enfants sur 53 le savaient. C'est un vrai travail à creuser. Il y aura des barrières mais il faut les dépasser.

Andde SAINTE MARIE (*Région Nouvelle-Aquitaine*) : suite au vote de la Charte v1 à Suhescun en décembre 2025 et à l'envoi à la Région, avec le Vice-Président Guillaume RIOU, nous avons transmis la charte aux pôles Agriculture, DATAR, Tourisme et Culture pour avoir des retours les plus précis possibles. Les premiers retours indiquent une appréciation positive des orientations stratégiques de la Charte et de son organisation avec une amélioration d'objectifs à apporter. Par exemple : sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la Charte doit être compatible avec le

SRADDET. Le SCOT Pays Basque Seignanx devra à son tour être compatible avec la Charte une fois validée définitivement. Nous pensons que dans ce cadre, une marge d'amélioration significative est à réaliser au-delà des mesures d'étude, d'animation, de valorisation et de sensibilisation. Il faut que la Charte soit mieux confortée dans l'aménagement du territoire. Elle doit aborder plus d'enjeux : le mitage, l'étalement urbain, la dévitalisation de centres bourg. Sur le N de PNR : des remarques pour l'Axe 2 sur les actions pour les écosystèmes. La rédaction des mesures est satisfaisante mais il faut être plus louable en dispositions et en priorités : préciser, quantifier et qualifier. Les services de la Région sont déjà à l'œuvre pour envoyer un livrable qui consignera en détail les recommandations de la Région. Nous comptons le finaliser pour mars 2026 avec l'envoi d'un courrier et de recommandations adressées par le Président de Région. Des temps d'échanges réguliers vont être proposés entre PNR / Région. Le souhait comme dit à Suhescun, reste d'aboutir à une transmission de la Charte du PNR à la Région avant fin 2026 . Nous pouvons continuer à envisager un calendrier prévisionnel de labellisation courant 2029. Cela a été évoqué, Montagne Respect et la contribution statutaire, seront proposés au vote de la CP d'avril 2026.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : tout ce qu'il faut espérer, c'est que la Région détaille bien les points qui nécessitent d'être précisés. Optimiste pour 2026 [en s'adressant à la Région], il faudra que ça passe. Le mitage, l'urbanisme, c'est l'application des outils SCoT et PLUi qui le feront. Mesure louable dans le N, à préciser, quelles attentes de la Région ? Car le travail est effectué, c'est pour cela que nous avons envoyé la Charte, il y avait un consensus.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque) : un gros travail depuis quelques années a été effectué avec beaucoup de réunions, rassemblant beaucoup d'élus. Cette Charte est l'émanation du fonctionnement et des pensées de ce territoire et de ses acteurs. Il y a des améliorations à apporter, il faut que la Région soit précise sur les points à améliorer pour en rediscuter avec tous les élus et intervenants du territoire. Cet outil est construit pour le territoire. Nous avons un peu de retard sur certains points mais nous allons à la vitesse du territoire et non celle souhaitée par les services. Les décideurs voudraient plus notamment pour le N : sur Natura 2000, des engagements sont pris.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : nous l'avons pris en compte.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque) : vraiment il faut être précis pour avancer efficacement. Les élus ont beaucoup travaillé. Il nous faut du concret dans les réponses et attentes pour aller droit au but.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : l'intérêt est commun, le laps de temps 2026 est important, lisser les points consensuels d'amélioration, sachant qu'après viendront les remarques de l'Etat et du CNPN, d'où l'intérêt de lisser en amont.

Daniel OLCOMENDY (CAPB) : enjeu de l'avis de la fédération des PNR, saut d'obstacle à faire, c'est de la formalité ? Quel niveau d'obstacle ? Qu'est ce qui nous attend à la Fédération des PNR ?

Geneviève BEHOTEGUY (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : L'avis de la Fédération des PNR intervient après une visite terrain en Montagne Basque. Il sert de base pour l'avis du Préfet de région.

Andde SAINTE MARIE (Région Nouvelle-Aquitaine) : le gap se situe au niveau du CNPN plus qu'à la Fédération des PNR.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : l'enjambement, c'est d'abord à la Région. En transparence. Premier barrage avec la Région. Je pense qu'il y a eu énormément d'échanges, de travail collaboratif. Xavier a participé physiquement, en visio, a été assidu. La Charte reste bloquée à la Région et donc il faut savoir exactement ce qui bloque.

Mickaël MAITIA (CNPF) : qui sont les membres du CNPN ?

Stefan MAURY (CDPB) : Le CNPN va être le passage le plus dur. Ils vont mettre le doigt sur des sujets tel que le loup par exemple, et peuvent demander de la souplesse, d'accompagner les éleveurs. Il va falloir affiner le volet environnemental, car ils peuvent tout bloquer.

Mickaël MAITIA (CNPF) : 30 membres titulaires et 30 suppléants.

Geneviève BEHOTEGUY (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : ils ne sont que 3 ou 4 à venir sur le territoire.

Daniel OLCOMENDY (CAPB) : quand intervient le CNPN dans la procédure ?

Geneviève BEHOTEGUY (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : L'avis du CNPN et de la Fédération des PNR interviendront au même moment de la procédure, en 2027 prévisionnellement, une fois que la Charte sera passée à la Région.

Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri) : qu'est ce qui serait à assouplir sur le loup ? Rien n'est fait ici.

Stefan MAURY (CDPB) : Le CNPN pourrait demander au PNR d'être médiateur, d'apporter des conseils, de porter des mesures de protection sur les cheptels. Cela peut mettre le bazar.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque) : Je rappelle qu'une étude existante sur les mesures de protection des troupeaux a été réalisée. Elle montre que ces mesures ne sont pas adaptées ici. Les Commissions Syndicales vont défendre les bergers, on peut faire disparaître les bergers et faire revenir le loup. Dans quelques années, nous essaierons de remettre le berger, c'est mon point de vue personnel et celui porté par la Commission Syndicale et les bergers qu'elle représente. Maintenir le pastoralisme autant que l'on peut, nous défendons ce pastoralisme qui préserve la biodiversité. Attention à ne pas perdre cette spécificité, cette économie et cette valeur inestimable de nos bergers en montagne. C'est la position partagée pour le maintien du pastoralisme.

Coralie ARTANO GARMENDIA (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : la liste des membres du CNPN est sur internet. Ceux sont des experts scientifiques, des membres d'associations environnementales, certaines avec des actions de lobbying. A Paris en 2019, nous avons déjà eu avec le CNPN des discussions franches sur les vautours, le loup, l'écobuage. Il n'y a pas de raison de ne pas y arriver une deuxième fois. L'étude scientifique sur la prédation est conséquente.

David TOURREUIL (Directeur Commission Syndicale du Pays de Cize) : ces structures seront vigilantes à l'intégration de politiques publiques dans la Charte du PNR. En revenant sur la prédation, il y a un Plan national d'action (PNA), le territoire est sur une réflexion de création d'une Zone Difficilement Protégée (ZDP), avec le Préfet coordonnateur de ce PNA reçu dans le 64 en

décembre 2025. Il doit revenir vers le territoire pour ce cadre. L'intégration de ces éléments par le PNR dans sa Charte sera en lien avec ces outils-là. Il est difficile d'anticiper car les choses sont en cours.

Marie-Ange THEBAUD : la crainte c'est que ça va passer dans différentes strates. Je travaille en mémoire avec tout le travail de fond réalisé avec les ateliers, les rencontres, les réunions. La Région demande des précisions. Il me semble important de ne pas « laver » tout ce qui a été fait, de ne pas enlever tout ce travail de base. Pour qu'il soit accepté, le PNR doit prendre en compte le territoire. C'est ensemble qu'il faut travailler, trouver le milieu juste, et non pas que ce soit des instances très loin de chez nous qui prennent des décisions sans vivre le territoire au quotidien. Et c'est une écolo qui parle.

Iban PEBET (Chambre d'agriculture 64) : admettons que nous passions ces étapes et que la Charte soit validée, quel regard sur l'atteinte des objectifs par le CNPN durant la vie de la charte pendant 15 ans, ?

Xavier STEFFAN (Technicien Région Nouvelle-Aquitaine) : à la création du PNR, les avis du CNPN et de la Fédération des PNR sont consultatifs. Il y a des décrets ministériels qui passent outre les avis pour faire des autoroutes, des grands aménagements. Ce n'est pas non plus le CNPN qui va empêcher systématiquement. Il donne un avis avec une réserve, des observations, des recommandations et c'est le préfet qui statue.

Hervé DAMESTOY (CAPB) : il faut se préparer à bien défendre le projet. Nous avons une unité sur plein de sujets, c'est à nous de travailler pour être bons, ne pas être défaitistes. Aujourd'hui, il n'y aura peut-être pas un PNR qui sera autant pastoral que le nôtre. Il faut y aller préparés.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : Ce comité de sages est venu en visite en 2019, de Zuhalmendi jusqu'à la Soule, en discutant de tous les sujets. A l'époque le loup n'était pas passé encore. Marie Ange, notre estampille écologique, et nous l'en remercions, nous a accompagné partout. Nous avons été voir un écobuage à Banca. Ça a interpellé tous les rapporteurs car nous avions tout montré. A l'époque, la prédation, c'était l'ours un peu sur certains coins de la Soule.

Jacques BARREIX (Vice-Président Syndicat PNR Montagne Basque) : avec Battit, Pepela, Marie Ange, nous sommes passés devant une commission du CNPN composée d'une quinzaine de personnes à Paris. La prédation, « l'empoisonnement » des vautours, l'écobuage. Les questions étaient piquantes. Nous avons expliqué nos pratiques, la valeur de cette montagne et de son pastoralisme. Convaincus, ils ont voté à l'unanimité. Donc les choses s'expliquent et on ne change pas les pratiques, mais on les améliore certes. Aux questions qui pouvaient être engageantes, nous avons répondu et nous avons défendu nos pratiques.

Marie Ange THEBAUD : sur les sujets de la migration, de la prédation, des vautours, de l'ours, les élus ont parlé avec leurs tripes, ils aiment leur bêtes. J'avais rebondi en remettant un peu d'apaisement dans la réunion. Ils ne comprenaient pas, c'était très environnement. Mais on a aussi amené notre culture, la transmission, nos milieux ouverts, nos estives. C'est revenu sur l'ours, et à la fin, approbation unanime. Les choses ont bien été dites et ce fut une très belle expérience.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : cela avait débuté comme un écobuage avec un jour de vent qui se lève. Leçon de nature dans l'espace minéralisé de la Défense, compliqué d'en tirer des leçons là-bas.

Coralie ARTANO (technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : les questions étaient déjà très orientées : que pensez-vous des bergers qui empoisonnent les vautours ? Première question du CNPN. Finalement dans l'avis, ils proposent des actions qui pour beaucoup sont déjà en place sur l'écobuage, le parasitisme, les troupeaux.

Steffan MAURY (CDPB) : sur quoi se basent-ils pour l'empoisonnement des vautours ? C'est moi qui récupère les vautours. Nous parlons de gestion correcte des populations. Il est souhaitable de travailler à l'échelle de massifs, versant nord, versant sud. Les vautours sont nourris au sud, ici ils sont dépendants des carcasses, des placettes d'équarrissage. En Navarre, il y aurait une étude de préfiguration de réintroduction du lynx, donc pour le PNR et les élus, il y a à travailler à un schéma à l'échelle de massif.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : Le travail est nécessaire en transfrontalier. Un travail de restitution sur la betizu a eu lieu à Sare. Nous parlons d'Irun avec 12 000 hectares en ensauvagement. C'est juste là de l'autre côté donc il faut travailler à deux, avec la connaissance du territoire. D'un côté, préserver les spécificités et de l'autre côté l'ensauvagement. Les gens viennent à la montagne, mais il n'y a quasiment pas de vues, donc ils viennent chez nous car les milieux sont ouverts avec des vues et une montagne praticable.

Steffan MAURY (CDPB) : «rewilding», l'ensauvagement, est une mode européenne.

Jean-Christophe ARRAYET (Commission Syndicale du Pays de Soule) : obstacle du CNPN, mais le plus gros obstacle c'est chaque conseil municipal, il y a un avis qui est consultatif au CNPN, rappelons-le. Les communes doivent dire si elles adhèrent ou non, il faut qu'elles trouvent un intérêt. Si le mitage est trop important, le projet tombera. Gardons les obstacles mais regardons l'objectif final des communes.

Marie Ange THEBAUD : il faut garder le travail de fond.

Xabina ITURBURUA (Technicienne Syndicat PNR Montagne Basque) : L'intégration frontalière dans le syndicat PNR est aussi demandée. Travail important de 2026. Nous connaissons les étapes jusqu'à l'avis final, aujourd'hui, la Région doit saisir l'Etat (Préfet de région) pour une visite du CNPN et de la Fédération des PNR, donc il faut se concentrer sur ça pour franchir cette étape et cheminer dans le calendrier. Cela décale le calendrier d'un an. Travaillons à fond pour passer cette étape et continuer dans la procédure. Quel que soit le retour du CNPN, il y aura renégociation ici en Comité syndical, c'est vous qui défendrez le projet.

Battit LABORDE (Président Syndicat PNR Montagne Basque) : on est déjà devant le premier obstacle de la Région.

La discussion sur le programme d'actions 2026 s'achève pour laisser place à la présentation synthétique du BP 2026.

Présentation synthétique du budget primitif 2026

Les principaux points à retenir pour le budget 2026 sont les suivants :

↳ Vie du Syndicat mixte de préfiguration

○ Dépenses

Les dépenses s'articulent autour des points suivants :

- Fonctionnement et charges courantes pour un montant de 216 380,07 € : on y retrouve notamment les frais de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les mises à disposition de personnels des Commission Syndicale du Pays de Soule et de la Vallée d'Oztibarre ainsi que les abonnements aux différents logiciels, les remboursements de frais aux élus et aussi ceux liés à l'occupation des locaux de la Commission syndicale ;
- Communication pour un montant de 78 500,00 € : on y retrouve notamment le report du marché de communication ;
- Charte pour un montant de 89 300,00 € : on y retrouve notamment la prestation pour l'évaluation environnementale pour un montant de 40 000,00 € en vue de la saisie de l'Autorité environnementale, la prestation pour le maquettage et impression de la Charte et de ses annexes pour un montant de 30 000,00 € et la prestation pour l'actualisation du Plan de Parc pour un montant de 10 000,00 € qui illustre la territorialisation des actions prévues dans la Charte ;
- L'ouverture d'une ligne en investissement pour un montant de 2 000,00 € afin d'acquérir du petit(s) matériel(s).

○ Recettes

- La participation des membres fondateurs pour un total de 258 900,00 € à niveau équivalent à 2024 et 2025 ;
- Le report de la Subvention 2024 de la Région à hauteur de 30 000,00 € qui sera soldée ce début d'année 2026 ;
- Un excédent de fonctionnement de 167 880,07 € qui permet de proposer un budget à l'équilibre mais aussi de disposer de la trésorerie nécessaire pour lancer l'action de préfiguration 2026 en attendant le versement des subventions octroyées.

↳ Action de préfiguration « Montagne, Respect ! »

○ Dépenses

Les dépenses s'articulent autour des points suivants :

- L'acquisition de mobilier/stand pour un montant de 1 550,00 € ;
- La campagne de communication pour un montant de 30 000,00 € avec de la diffusion radio, papiers, affichage, sac à pains, ... ;
- La règlementation pour un montant de 10 000,00 € : il s'agit d'une prestation pour un appui juridique ;
- La sensibilisation auprès des scolaires et du jeune public pour un montant de 8 700,00 € : avec notamment le transport en bus qui est budgétisé à hauteur de 3 000,00 € ;
- La campagne de médiation pour un montant de 13 000,00 € avec notamment de la prestation pour 25 journées de médiation ;

- L'animation du dispositif pour un montant de 53 000,00 € avec la mise à disposition des agents de la CAPB et de la CSPA.

- o Recettes

Les recettes inscrites concernent les accords de subventions notifiés en 2025 pour le programme 2025 de l'action de préfiguration « Montagne, Respect ... ! ». Le montant s'élève à 46 650,00 €.

DELIBERATION

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote du Budget Primitif 2026 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque détaillé en annexes ci-jointes.

Le Budget Primitif 2026 se présente de manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
Charges à caractère général	185 180,07 €	Participation membres	258 900,00 €
Charges de personnel	190 000,00 €	Subvention Région NA 2024	30 000,00 €
Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	Excédent 2024 reporté	167 880,07 €
Sous-Total 1	384 180,07 €	Sous-Total 1	456 780,07 €
MONTAGNE RESPECT			
Charges à caractère général	63 250,00 €	Subventions 2025	45 650,00 €
Charges de personnel	53 000,00 €		-
Sous-Total 2	116 250,00 €	Sous-Total 2	45 650,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	500 430,07 €	TOTAL RECETTES REELLES	502 430,07 €
Virement de section à section	2 000,00 €		
TOTAL GENERAL	502 430,07 €	TOTAL GENERAL	502 430,07 €

INVESTISSEMENT			
OBJET	MONTANT (en €)	OBJET	MONTANT (en €)
VIE DU SYNDICAT MIXTE			
Matériel bureautique	2 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	2 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €
		Virement de section à section	2 000,00 €
TOTAL GENERAL	2 000,00 €	TOTAL GENERAL	2 000,00 €

Le Budget Primitif 2026 s'élève par section à :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	502 430,07 €	502 430,07 €
Investissement	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	504 430,07 €	504 430,07 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

VOTE le Budget Primitif du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque pour l'exercice 2026.

La délibération n° 2026_04 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 21 suffrages (149 voix)

Contre : 0 suffrage

Abstention : 0 suffrage

OJ N° 5 : Décisions du Bureau syndical (information)

Monsieur le Vice-président informe que le Bureau syndical s'est réuni le 26 janvier 2026 à Larceveau.

Il a approuvé le compte rendu du bureau syndical du 25 novembre 2025 et a adopté un avenant au marché de communication avec le prestataire CEOU.

Discussion : /

OJ N° 6 : Point d'avancement du marché de communication (information)

Le syndicat du PNR a recruté :

- Agence Valeurs du Sud basée à Morlaàs pour élaborer la stratégie de communication du PNR (et ses outils concrets) ;
- CEOU basé à Bordeaux pour créer un univers graphique.

Le Bureau syndical les a reçus en présentiel fin janvier pour une présentation de leur travail et opérer des choix graphiques permettant l'avancée des productions (Cf annexe OJ 1_Procès verbal CS du 13.02.2026_annexe page 17 à 35).

Discussion : /

OJ N° 7 : Points divers

- Prochain Comité syndical : Mai / juin 2026 (installation du Comité syndical avec les nouveaux élus municipaux) ;
- Sollicitation des élèves de 1^{ère} Bac pro CGEA du Lycée Errecart pour une intervention du PNR le 30 avril 2026 à Iraty.

Le Vice-Président invite les élus qui le souhaitent à prendre la parole dans le cadre de cette dernière séance du Comité syndical avant les élections municipales de mars 2026. Messieurs Daniel OLCOMENDY, Hervé DAMESTOY, Andde SAINTE MARIE et Jacques BARREIX prennent la parole. Ils saluent le travail réalisé pendant ces 6 années, remercient les élus qui ne se représenteront pas et remercient particulièrement Battit LABORDE pour son engagement.

Messieurs Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE et Jacques BARREIX remercient les membres, lèvent la séance à 12h17 et invitent au pot de l'amitié pour poursuivre les échanges.

Le Président sortant,

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

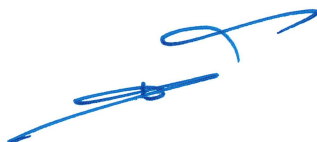
Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE

La Secrétaire de séance,

A black ink signature with a stylized, somewhat abstract shape, possibly starting with a 'D'.

Solange DEMARCQ EGUIGUREN

Le Président,

A blue ink signature with a horizontal base and a curved line above it.

Hervé DAMESTOY